

## Objectifs de la Société Suisse des Beaux-Arts 2011

**1. Le principal objectif stratégique** de la Société Suisse des Beaux-Arts est de renforcer en Suisse **l'encouragement des arts visuels au niveau de la communication et sur le plan financier**. Il faut rejeter le paradigme "Pas un centime de plus pour la culture" du Conseil fédéral (2005 / 2012), et ce également au vu de la meilleure situation des comptes de la Confédération.

Cet objectif majeur de la Société des Beaux-Arts n'est pas garanti puisqu'il semble que **les arts visuels doivent passer après les autres** dans l'application de la loi fédérale sur l'encouragement de la culture 2009 / 2010. D'autres domaines de la culture se rattraperont au niveau de la dotation financière comme le prévoit le message sur la culture (1. 1. 2012 – 2015). Mais cela ne doit pas se faire aux dépens de la *Commission fédérale des beaux-arts (qui a fait ses preuves depuis 1888) et des plates-formes des arts visuels* mentionnées au ch. 2. La *conservation des monuments historiques et la protection du paysage* recevront bien moins d'aides financières au niveau fédéral et cantonal; les biens culturels visibles sont menacés. Bon nombre de cantons et de communes *doivent faire des économies*; la situation est difficile pour les budgets de la culture, ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas de lobbies correspondants.

La *crise qui secoue les médias* depuis des années, en particulier les *journaux* qui affichent des chiffres rouges et sont contraints de réduire leurs effectifs, affecte justement les rubriques de la culture – et de cette manière la réflexion critique. Il conviendrait d'examiner en collaboration avec la Confédération et – par exemple – Migros ou Raiffeisen *l'idée de fondations pour favoriser des projets exigeants au niveau de la réflexion et de l'analyse* (cf. *Etats-Unis: Pro Publica; Suisse: "20 Minutes" pages scientifiques; Confédération OFC: Feuilletondienst*).

**2.** Cette situation a contraint la Société Suisse des Beaux-Arts à **renforcer son rôle politique**. Elle s'est efforcée dans le cadre d'une "Table ronde des associations culturelles" d'influencer les débats lors de discussions publiques, et ce également avec des interventions.

- Le soutien accordé jusqu'ici aux **petits musées et espaces d'art** – pépinières du développement artistique dans les régions – ne doit pas être retiré comme on menace de le faire.
- La nouvelle loi attribue la promotion de la relève dans le domaine des arts visuels à Pro Helvetia, alors que la **Commission fédérale des beaux-arts** qui a fait ses preuves depuis le 19<sup>ème</sup> siècle conservera les prix artistiques (Swiss Art Awards). Le risque est un manque de clarté au niveau des compétences. La Société Suisse des Beaux-Arts s'engagera pour une étroite coopération.
- Certains domaines des arts visuels, comme **l'encouragement de la photographie** qui s'est bien développé tant au niveau de la photographie artistique que documentaire, ne doivent pas perdre le soutien de la Confédération.
- Il est absolument nécessaire d'aider les **musées** à supporter les coûts d'assurance exorbitants pour les expositions spéciales et les collections (art. 10 de la loi sur l'encouragement de la culture 2010).
- **Les activités des galeries au niveau de la diffusion** – surtout lors de foires et d'expositions internationales – doivent être enfin soutenues d'une façon concrète.
- **Pro Litteris**, plate-forme indispensable pour la sauvegarde des droits des artistes, doit absolument faire des concessions envers la **médiation artistique** (autorisation de reproduction sans obligation de verser une indemnisation pour les musées, les universités, les revues d'art et les galeries) comme ailleurs en Europe (cf. débat dans le "Kunstbulletin" et la revue de Pro Litteris "Gazzetta", 2010 / 2011).

**3. Faut-il une structure organisationnelle pour atteindre les objectifs? Trois variantes:**

- a) **Conseil de la culture** sans compétences formelles, composé de personnalités des milieux culturels pour assurer le suivi et la vérification critiques du message sur la culture qui est établi tous les quatre ans. Il a été recommandé par la Société des Beaux-Arts et la "Table ronde" 2008 aux commissions parlementaires CSEC, mais a été rejeté par celles-ci. (Reprise de la revendication?)
- b) Consolidation de la **"Table ronde" des associations culturelles**, groupe de discussion improvisé à l'heure actuelle, dirigé par l'association faîtière "Suisseculture" (dénominateur commun peut-être trop petit)
- c) **Société Suisse des Beaux-Arts en tant qu'association donnant une impulsion pour certains thèmes communs dans les ARTS VISUELS avec différentes alliances**, secrétariat de la Société Suisse des Beaux-Arts / Kunstbulletin, liste des thèmes ci-dessus au ch. 2. Les VIP's et les cadres recevront la lettre du président ("Kunstbrief", [www.kunstverein.ch](http://www.kunstverein.ch)). (**Recommandation.** *Au niveau du temps et du travail administratif, c'est la solution la plus efficace. Renforce les marques Société des Beaux-Arts/Kunstbulletin.*)

**4.** La Société Suisse des Beaux-Arts, fondée en 1806, est l'**organisation faîtière** de 34 associations locales et régionales des beaux-arts. Dans certains lieux, ces sections soutiennent le développement et les activités d'un musée ou d'un espace d'art. Quelques-unes organisent elles-mêmes des expositions. Les quelque 45'000 membres financent avec leur obole également l'organisation faîtière (secrétaire avec un poste à 50%. Honoraire symbolique pour le président).

Notre **"réseau de sections"** a des **lacunes** dans la Berne fédérale, au Tessin et dans certaines petites villes du plateau (Suisse romande, Suisse centrale).  
Suisse centrale: se raccorder au projet TANDEM 2011? De plus, d'autres "membres institutionnels" devraient être recrutés.

L'une des tâches principales de l'organisation faîtière est de contribuer à garantir l'existence du **"Kunstbulletin"**, l'unique revue d'art indépendante en Suisse. Elle a surmonté la crise qui a secoué les médias en Suisse mais, au niveau des abonnements, l'augmentation n'est pas suffisante.

**5.** La Société Suisse des Beaux-Arts aimerait **poursuivre régulièrement un projet de médiation artistique suprarégional, ce qu'elle ne peut faire qu'avec des partenariats car elle ne dispose pas des fonds propres nécessaires** (2006/2007: "Rayons du Soleil", cycle d'expositions en périphérie; 2009: "L'art comme but de randonnée", ensemble avec le Club alpin suisse; 2010 / 2011 "Tandem", projet avec quatre institutions qui organisent des expositions en Suisse centrale, partenariat avec de jeunes artistes de la Haute école d'art et de design de Lucerne).

**6.** La collaboration avec l'association d'artistes **visarte** est déjà bien établie pour la **remise du prix pour la diffusion d'art visuel visarte / Société Suisse des Beaux-Arts** (troisième édition en cours). Autre objectif: collaboration ponctuelle avec le renommé **Institut suisse pour l'étude de l'art (SIK-ISEA)** en vue de l'édition du volume II "Collection d'art en Suisse – art contemporain" (I: 1998) et d'une banque de données des revues d'art (partenaire: "Kunstbulletin").

- Un **séminaire sur le droit de l'art** est prévu, avec comme base le futur **message sur la culture**: "Que peut-on espérer concrètement comme soutien?"

*Peter Studer, président; séance du Comité de la Société Suisse des Beaux-Arts du 24. 2. 2011*